



**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP**  
**Le 15 mars 2017**  
**de 19 h à 20 h (HE)**

**NOTE: These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.**

**Présences :** Natasha Caverley (présidente), Blythe Shepard, Tracy Duffy, Kiraz Johannsen, Ricardo Pickering, Joyce Milligan, John Driscoll, Jen Rowett, Michel Turcotte, Nicholas Renaud, Marion Clorey, Andrea Currie, Bill Thomas, Vicki-Anne Rodrigue, Barbara MacCallum (secrétaire)

**Excusés :** Kimberly Young, Kathy Offet-Gartner

**Mot de bienvenue**

- Natasha souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette réunion du Conseil.

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2017
3. Conflit d'intérêts
4. Modifications des règlements généraux du Cercle autochtone
5. Demandes de financement au Fonds d'aide à la législation – N.-B. et C.-B.
6. Politique sur les plaintes relatives à la déontologie
7. Politique sur l'usage des noms
8. Politique sur la nature des congés
9. Proposition d'initiative de l'ACCP concernant les CÉP autochtones
10. Éléments d'information
  - a. Projet de mise à niveau du CAPFC
  - b. Le point sur le Projet de recherche
11. Prochaine réunion
12. Clôture de la réunion

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution :** Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Joyce Milligan.**  
**ADOPTÉE.**

**2. Adoption du procès-verbal**

**Résolution :** Adopter le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2017, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Jen Rowett. Appuyée par Bill Thomas.**  
**ADOPTÉE.**

**3. Conflit d'intérêts**



- On détermina que les situations suivantes comportaient des conflits d'intérêts :
  - Andrea Currie en ce qui concerne les modifications aux règlements généraux du Cercle autochtone.
  - Jen Rowett en ce qui concerne la demande du N.-B. au Fonds d'aide à la législation.
  - Bill Thomas en ce qui concerne les règlements généraux du Cercle autochtone et la proposition sur les CÉP autochtones.
  - Natasha Caverley en ce qui concerne la proposition sur les CÉP autochtones et la demande de la Section de la C.-B. au Fonds d'aide à la législation.
  - Les conflits d'intérêts peuvent être déclarés en tout temps durant la réunion.

#### **4. Modifications des règlements généraux de la Section du Cercle autochtone**

- Les modifications ont été très bien documentées.

**Résolution** : Approuver les modifications aux règlements du Cercle autochtone, telles que présentées.

**Proposée par Vicki-Anne Rodrigue. Appuyée par Joyce Milligan.  
ADOPTÉE  
2 ABSTENTIONS**

#### **5. Demandes au Fonds d'aide à la législation**

##### **Nouveau-Brunswick**

- On prévoit la lecture du projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée législative du N.-B. à la fin mars 2017.
- On s'attend à ce que l'Ordre soit proclamé le 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Résolution** : Approuver la demande du Nouveau-Brunswick de 7 000 \$ auprès du Fonds d'aide à la législation, telle qu'elle fut présentée.

**Proposée par Ricardo Pickering. Appuyée par Marion Clorey.  
ADOPTÉE  
1 ABSTENTION**

##### **Colombie-Britannique**

- Cette demande est semblable à celle qui fut déposée en 2016.
- Il est très important de continuer de siéger à la table de la FACT-BC.

**Résolution** : Approuver la demande de la Colombie-Britannique auprès du Fonds d'aide à la législation, telle qu'elle fut présentée.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par John Driscoll.  
ADOPTÉE  
1 ABSTENTION**

#### **6. Procédure de traitement des plaintes relatives à la déontologie**

- On discuta amplement de la période durant laquelle on doit conserver les dossiers de plainte.
- Les conseillers juridiques consultés sur le sujet ont recommandé de les conserver indéfiniment.



- L'un des problèmes soulevés tient au fait que le Siège social doit pouvoir remplir les formulaires de demande de renseignements visant à déterminer si un membre a été l'objet d'une plainte relative à la déontologie, même si cette plainte n'a donné lieu à aucune sanction.
- Cela s'avérerait impossible si les dossiers devaient être détruits au bout d'un certain temps.

**Résolution** : Amender la politique comme suit : L'objet des plaintes sera communiqué au plus petit nombre de personnes nécessaire pour en amorcer le traitement. Le dossier complet sera conservé par le registraire indéfiniment.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Tracy Duffy.**

**ADOPTÉE**

**1 OPPOSITION**

#### **7. Politique sur l'usage des noms**

- Le personnel du Siège social peut avoir de la difficulté à retracer un membre qui utilise un autre nom que son nom légal.
- Il faudrait compter des milliers de dollars pour modifier la base de données afin qu'elle puisse prendre en charge des noms multiples.
- On souligna que la nouvelle politique pourrait avoir des implications pour la communauté LGBTQ.
- Il fut convenu de confier l'examen de ce problème au Comité de gouvernance du Conseil d'administration 2017-2019, et que celui-ci recommande au besoin une adaptation de la politique.

**Résolution** : Adopter la politique suivante sur l'usage des noms :

- a) Les candidats à l'adhésion et à la certification devront fournir leur nom légal complet;
- b) Les membres de l'ACCP qui modifient leur nom légal doivent en aviser immédiatement l'ACCP et fournir la documentation d'appui concernant ce changement;
- c) Tous les documents fournis par l'ACCP portent le nom légal complet du candidat;
- d) L'ACCP peut exiger une preuve du changement de nom légal si des relevés de notes provenant d'un autre établissement portent un nom qui ne correspond pas à celui qui fut fourni au moment de la demande d'inscription auprès de l'ACCP.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Andrea Currie.**

**ADOPTÉE**

**1 ABSTENTION**

#### **8. Règles administratives sur la nature des congés**

- Actuellement, les règles administratives sur les congés permettent un congé parental d'une année.
- Les autres politiques sur les congés permettent un congé de 2 ans.



- Actuellement, toutes les demandes d'exception aux règles administratives doivent être soumises à la présidence.
- On souligna également qu'à des fins d'utilisation efficiente des ressources, il pourrait être préférable d'accorder une certaine autorité au Siège social dans le traitement des demandes d'exception à la règle administrative.
- On demanda que le Comité de gouvernance du Conseil d'administration 2017-2019 étudie la possibilité de créer un statut « En attente », comme celui qu'utilise l'OPAO.

**Résolution :** Que la règle administrative 1.1.3.1 soit amendée comme suit : « Un congé parental peut être accordé à la discrétion du Registraire pour une période comprise entre au moins six (6) mois et au plus deux (2) ans, à condition que la personne qui en fait la demande précise les dates et la durée (qui ne doit pas dépasser deux ans) de la période de congé parental proposée. »

**Proposée par Nicholas Renaud. Appuyée par Bill Thomas.  
ADOPTÉE  
1 ABSTENTION**

**Résolution :** Ajouter la règle administrative 1.1.4 Discrétion du Registraire  
« Le Registraire peut prolonger la période de congé pour l'une ou l'autre des catégories de congé citées ci-dessus, à condition que le membre ait fourni une documentation appropriée et suffisante. »

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Joyce Milligan.  
ADOPTÉE**

- La prochaine étape consiste à soumettre ces amendements des règles administratives lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACCP, en mai 2017, afin que les membres de l'ACCP puissent les examiner et en disposer.

## **9. Politique sur les CÉP autochtones**

- Ce point est reporté à la réunion de CA d'avril 2017, parce qu'on ne dispose pas de suffisamment de temps pour en discuter pleinement.

## **10. Éléments d'information**

- L'information suivante fut communiquée aux membres du CA par courriel après la tenue de la réunion.

### **Initiative de mise à niveau du CAPFC**

- Le 1<sup>er</sup> février 2017, le Comité consultatif sur le CAPFC s'est réuni par téléconférence. Au cours de cette réunion, on a passé en revue les notes détaillées de la réunion du Comité tenue en novembre 2016 et de petites équipes de travail furent formées pour examiner les normes du CAPFC.
- On a ensuite résumé les commentaires des petites équipes de travail afin qu'ils puissent être examinés et discutés ultérieurement le 13 mars 2017.
- Le 13 mars 2017, le Comité consultatif sur le CAPFC s'est réuni par téléconférence. Le Comité a alors entrepris l'examen des révisions proposées concernant chacune des normes du CAPFC.



- La prochaine réunion du Comité consultatif sur le CAPFC se tiendra en mai 2017.
- Bill Borgen et Sharon Robertson (coprésidents du CAPFC) se préparent actuellement à animer conjointement l'atelier de formation précongrès pour les visiteurs du site CAPFC, qui aura lieu en mai 2017 (lors du Congrès de l'ACCP à St. John's). On examina les demandes de participation à la séance précongrès; Bill et Sharon ont ensuite procédé aux sélections pour cet atelier de formation spécialisé.
- *Commentaire éditorial : Je suis très impressionnée par la qualité du travail qu'accomplit le Comité notamment en ce qui concerne l'analyse de la littérature interorganisationnelle sur l'accréditation de la formation des conseillers en lien avec les tendances émergentes dans le domaine du counseling et de la psychothérapie au Canada.*

### **Le point sur le projet du Groupe de travail sur la recherche**

- John, Vicki-Anne, Kathy et moi sommes membres du sous-comité chargé du Projet de Groupe de travail sur la recherche.
- Nous avons terminé la rédaction du modèle de lettre d'invitation aux réviseurs et des questions aux pairs réviseurs.
- Par la suite, Barbara coordonna la distribution des lettres d'invitation en toute confidentialité, le tout étant assorti d'une entente de non-divulgence en vue de la sélection des pairs réviseurs.
- Une fois que les ententes de non-divulgence signées par les pairs réviseurs concernés ont été reçues, on fit parvenir à ces derniers l'Exposé de principe et les questions qui leur sont destinées.
- On a demandé aux pairs réviseurs de communiquer leurs commentaires en toute confidentialité à Barbara d'ici le 31 mars 2017.
- *Commentaire éditorial : Sincères remerciements aux membres du Sous-comité pour leur approche diligente, professionnelle et collaborative dans la conception du modèle de lettre et des questions aux pairs réviseurs. Merci aux membres du Comité de direction pour leur révision rapide et éclairante. Merci à Barbara d'avoir coordonné la circulation confidentielle de l'Énoncé de principe du Groupe de travail sur la recherche.*

### **11. Prochaine réunion**

- La prochaine réunion se tiendra par téléconférence le 19 avril 2017 à 13 h (HE).

### **12. Clôture de la réunion**

**Résolution :** Clôturer la réunion.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Michel Turcotte.**

**ADOPTÉE.**

---

Présidente

---

Date



## Résumé des résolutions

**Résolution :** Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Joyce Milligan.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Adopter le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2017, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Jen Rowett. Appuyée par Bill Thomas.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Approuver les modifications aux règlements du Cercle autochtone, telles que présentées.

**Proposée par Vicki-Anne Rodrigue. Appuyée par Joyce Milligan.  
ADOPTÉE  
2 ABSTENTIONS**

**Résolution :** Approuver la demande du Nouveau-Brunswick de 7 000 \$ auprès du Fonds d'aide à la législation, telle qu'elle fut présentée.

**Proposée par Ricardo Pickering. Appuyée par Marion Clorey.  
ADOPTÉE  
1 ABSTENTION**

**Résolution :** Approuver la demande de la Colombie-Britannique auprès du Fonds d'aide à la législation, telle qu'elle fut présentée.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par John Driscoll.  
ADOPTÉE  
1 ABSTENTION**

**Résolution :** Amender la politique comme suit : L'objet des plaintes sera communiqué au plus petit nombre de personnes nécessaire pour en amorcer le traitement. Le dossier complet sera conservé par le registraire indéfiniment.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Tracy Duffy.  
ADOPTÉE  
1 OPPOSITION**

**Résolution :** Adopter la politique suivante sur l'usage des noms :

- a) Les candidats à l'adhésion et à la certification devront fournir leur nom légal complet;
- b) Les membres de l'ACCP qui modifient leur nom légal doivent en aviser immédiatement l'ACCP et fournir la documentation d'appui concernant ce changement;
- c) Tous les documents fournis par l'ACCP portent le nom légal complet du candidat;
- d) L'ACCP peut exiger une preuve du changement de nom légal si des relevés de notes provenant d'un autre établissement portent un nom qui ne correspond pas à celui qui fut fourni au moment de la demande d'inscription auprès de l'ACCP.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Andrea Currie.  
ADOPTÉE**



**1 ABSTENTION**

**Résolution :** Que la règle administrative 1.1.3.1 soit amendée comme suit : « Un congé parental peut être accordé à la discrétion du Registraire pour une période comprise entre au moins six (6) mois et au plus deux (2) ans, à condition que la personne qui en fait la demande précise les dates et la durée (qui ne doit pas dépasser deux ans) de la période de congé parental proposée. »

**Proposée par Nicholas Renaud. Appuyée par Bill Thomas.**

**ADOPTÉE**

**1 ABSTENTION**

**Résolution :** Ajouter la règle administrative 1.1.4 Discrétion du Registraire

« Le Registraire peut prolonger la période de congé pour l'une ou l'autre des catégories de congé citées ci-dessus, à condition que le membre ait fourni une documentation appropriée et suffisante. »

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Joyce Milligan.**

**ADOPTÉE**

**Résolution :** Clôturer la réunion.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Michel Turcotte.**

**ADOPTÉE.**



### Résumé des mesures à prendre

Numéro de la tâche	Référence au procès-verbal	Tâche	Date	Responsabilité
1	7	Examiner la politique sur l'usage des noms et son implication pour la communauté LGBTQ.	Dès que possible	Comité de gouvernance du Conseil d'administration 2017-2019
2	8	Étudier la possibilité d'un statut « En attente » pour les membres en congé.	Dès que possible	Comité de gouvernance du Conseil d'administration 2017-2019